



Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Scolarisation des élèves en situation de handicap : une priorité mal engagée !

Ces dernières années étaient marquées par une augmentation du volume d'emplois consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et par la transformation progressive des emplois de grande précarité en contrat AESH, qui, s'ils restent des emplois à temps partiels imposés, ouvrent la porte à une professionnalisation du métier avec une possible CDIisation. Cette rentrée est marquée par une tendance inverse.

Contingent d'AESH :

	CUI CAE				AESH		Total ETP		variation
	2017	ETP 2017	2018	ETP 2018	2017	2018	2017	2018	
Académie version 06/2018	557	317	285	162	348,4	448	665,4	610	-55,4
Académie version 09/2017	607	345,99	285	162	348,4	448	694,39	610	-84,39

Si jusqu'alors la baisse du nombre de contrats CUI-CAE attribués à l'académie avait été compensée par l'augmentation du nombre de contrat d'AESH ce ne sera plus le cas à la rentrée prochaine.

Le 14 décembre 2017, dans les documents du Comité Technique Académique, le Secrétaire Général du rectorat annonçait 607 contrats CUI-CAE alloués à l'Académie à la rentrée 2017... Aujourd'hui, alors que l'Académie voit le nombre de ces contrats être réduit très drastiquement, le SG du rectorat affiche dans une nouvelle version des documents de travail (en rose) 557 contrats soit 50 de moins pour la même année 2017 !!! *Le rectorat tenterait-il de camoufler ou du moins de rendre moins visible la diminution du nombre de contrat en 2018 en falsifiant les documents de travail ?*

Cette situation représente une baisse réelle par rapport aux moyens prétendument alloués à l'Académie de plus de 84 emplois (ETP) à 35h. Ce sont donc sans doute 160 élèves qui ne seront pas en mesure d'être accompagnés à la rentrée prochaine : cette situation est inacceptable !

A cela s'ajoute une gestion contestable et contestée des personnels : certains n'ont pas d'affectation à cette rentrée, d'autres avec parfois plus de 5 ans d'expérience ont été remerciés... Aucun n'a signé un contrat pour cette rentrée !!!

Dans ces conditions, ni les élèves, ni leurs familles ni les personnels ne sont en mesure de préparer convenablement la rentrée et bon nombre d'élèves qui se sont vu notifier un accompagnement ne seront pas effectivement accompagnés à la rentrée.

Le SNUipp-FSU a dénoncé ce recul drastique des moyens d'accompagnement. Il a indiqué que la loi de 2005 a posé un cadre qui crée des attentes légitimes des familles. L'Etat ne donne pas à l'Institution les moyens de mettre en œuvre les engagements et de garantir le droit des usagers. Les enseignants sont donc l'interface entre les prescriptions des MDPH qui conditionnent les droits des familles et la réalité des aides humaines, des accompagnements et des soins effectivement accordés aux élèves concernés. Ce décalage, qui va crescendo, dégrade la relation enseignant/famille et remet en cause les chances de réussite des élèves.

Pour le SNUipp-FSU cette situation est la conséquence de l'insuffisance de moyens alloués, de pratiques managériales contestables et de choix politiques contestés comme la fermeture d'une classe à Cerclier, la fermeture progressive de l'IME du Monteil au Vicomte sans compensation, ou encore des listes d'attentes dans les services de SESSAD de près de 100% des places offertes.

Pour le SNUipp-FSU, l'ambition ne peut être de garantir seulement la scolarisation de tous les élèves mais bien de leur garantir les conditions de leur réussite.

Le SNUipp-FSU attend qu'un signal fort soit donné en terme de moyens dans ce domaine dès le CTSD du 4 septembre et invite en attendant les familles à se manifester !